



**Arrêté relatif à un crédit d'engagement de 35'000 francs pour une étude concernant la mise aux normes des arrêts de bus et arrêté d'octroi d'un crédit supplémentaire au budget des investissements 2021.**

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,  
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,  
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,  
vu le règlement communal sur les finances, du 14 septembre 2020,  
vu le rapport oral du chef du dicastère,

**arrête :**

- Article premier : Dans le cadre de ses compétences financières, un crédit d'engagement de Fr. 35'000.- HT est ouvert par le Conseil communal afin de financer une étude conduite par le bureau OPAN, relative à la mise aux normes LHand des arrêts de bus.
- Article 2 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal engage un crédit budgétaire supplémentaire du même montant est accordé sur l'exercice 2021 pour financer ce projet.
- Article 3 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 10%/an.
- Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 : Les services techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
Thierry Pittet

Le secrétaire,  
Maxime Rognon

Saint-Aubin-Sauges, le 17 mars 2021